

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature à certains agents municipaux

ABROGE et REMPLACE les arrêtés du 23 mai et du 17 juin 2024

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30 et R.2122-8, relatifs aux délégations de signature accordées par le Maire à certains agents communaux,

vu le code des relations entre le public et l'administration notamment son article R.113-10,

vu l'arrêté municipal du 23 mai 2024, portant délégation de signature à certains agents municipaux,

vu l'arrêté municipal du 17 juin 2024, portant délégation de signature à certains agents municipaux,

vu la situation administrative des fonctionnaires, ci-après nommés,

considérant qu'il convient de rectifier une erreur matérielle relative aux dates des arrêtés abrogés,

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE les arrêtés du 23 mai et du 17 juin 2024.

ARTICLE 2 : DONNE délégation de signature à certains agents communaux, conformément au tableau ci-dessous, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, pour :

- l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions de ces registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, dans les conditions fixées par l'article R113-10 du code des relations entre le public et l'administration susvisé,
- la légalisation des signatures, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales.

Agents	Fonction ou grade	EXTRAITS DES REGISTRES		Certification matérielle	Légalisation
		Délibérations	Arrêtés municipaux		
Direction générale					
Mme BOURDELET	DGS/DG	●	●	●	●
M. LORES	DGA/DGST	●	●	●	●
Mme MONTET	DGA/ DGA	●	●	●	●
Mme CENTONZE	DGA/DGA	●	●	●	●
Directeurs (trices)					
M. PRESSET	Directeur/ Ingénieur principal	●	●	●	●
Mme TAUPIN DUPONT	Directrice/ Directeur territorial	●	●	●	●
Mme LEPRETRE	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme MAKOVEITCHOUX	Directrice/Attaché	●	●	●	●
Mme ZIANE	Directrice Attaché principal	●	●	●	●
M. CHEVALIER	Directeur Ingénieur principal	●	●	●	●
Mme REVOY	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
Mme SLOCINSKI	Directrice/Directeur	●	●	●	●
Mme MARTIAL LUIT	Directrice/ Attaché principal	●	●	●	●
M. DAUTY	Directeur Attaché principal	●	●	●	●
Mme MEDALEL	Directrice/Attaché	●	●	●	●
M. SOLAGNE	Directeur/Attaché	●	●	●	●
Mme MOLY	Directrice Ingénieur en chef	●	●	●	●
M. BANNIER	Directeur Ingénieur principal	●	●	●	●
Service Conseil et Contentieux					
M. HOUDART	Responsable de service/Attaché principal	●	●	●	●
M. KECHI	Juriste/ Attaché	●	●	●	●
M. BA	Juriste/ Attaché	●	●	●	●

<p>Direction du développement urbain</p> <p>Mme PAITRY</p> <p>M. BAURE</p>	<p>Responsable de service Attaché principal</p> <p>Responsable de service Directeur</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>			
<p>Direction des espaces publics</p> <p>Mme LEBERTHON</p>	<p>Responsable de service Ingénieur principal</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<p style="text-align: center;">●</p>	<p style="text-align: center;">●</p>
<p>Service des Marchés Publics</p> <p>M. FILIPPINI</p> <p>Mme JEAN</p>	<p>Responsable de service Attaché principal</p> <p>Gestionnaire administrative/ Adjoint administratif principal</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>			
<p>Direction des Ressources Humaines</p> <p>Mme GATABIN</p> <p>Mme SAINT-MARC</p> <p>Mme PETIT</p>	<p>Responsable de service Attaché principal</p> <p>Responsable de service Attaché</p> <p>Responsable de service Attaché principal</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p>

ARTICLE 3 : PRECISE que les présentes délégations sont liées à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elles se rattachent, qu'elles subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

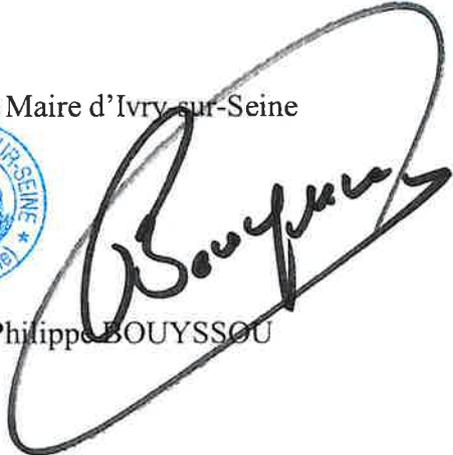
ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- aux intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE **28 JUIN 2024**

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE **28 JUIN 2024**
RECU EN PREFECTURE
LE **28 JUIN 2024**
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE **28 JUIN 2024**

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.